



## Liste des documents à faire parvenir au notaire pour la rédaction de la promesse de vente :

Dans tous les cas :

- Offre d'achat contresignée
- Acte d'acquisition
- Titre(s) de propriété antérieur(s) qui serai(en)t en votre possession
- Dernier avis de taxe foncière
- Si le bien est hypothéqué, joindre le tableau d'amortissement du prêt en cours et les coordonnées de la banque à rembourser (n° du prêt – Agence)
- Si le bien est loué, copie du bail en cours
- Si le bien a déjà été loué, dernier bail et copie de la lettre de congé du locataire ou du propriétaire
- Liste des travaux effectués depuis moins de 10 ans (remettre les factures des entreprises et des matériaux faisant ressortir la TVA, le contrat d'assurance dommage)
- Liste des travaux effectués par le vendeur lui-même
- Dossier de diagnostics techniques :

En cas de plus-value :

- Facture des diagnostics
- Facture des frais d'acquisition
- Facture de la commission d'agence
- Facture des travaux ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

En cas de vente d'un bien en copropriété :

- Règlement de copropriété et, le cas échéant, copie de ses modificatifs concernant le(s) lot(s) vendu(s)
- Procès-verbaux des assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) des copropriétaires des trois dernières années
- Diagnostics techniques portant sur les parties communes à demander au syndic (amiante, plomb, termites, performance énergétique...)